

Cahier des charges

Championnat Suisse B 2023

Général	Description
Nom d'événement	Le nom de l'événement «Swiss Volley et Championnat Suisse B» doit toujours être utilisé
Logo événement	Si un logo d'événement est utilisé, le logo de Swiss Volley doit être intégré.
Jours de tournoi / date	Samedi/dimanche Fin août (dépend du CHS élite et CHS junior)
Organisation	Responsabilité de l'organisateur <ul style="list-style-type: none"> – Déroulement du tournoi sans encombre selon les directives de Swiss Volley – Technical Meeting (si un TM a lieu) – Saisie des résultats dans le système de Swiss Volley au plus tard le lundi, à midi, après le week-end du tournoi. Responsabilité Swiss Volley <ul style="list-style-type: none"> – Fournit gratuitement l'outil d'administration – Actualise le classement national selon le règlement du beach volley – Cite le tournoi dans le calendrier officiel du championnat
Comité d'organisation	Au moins 2 personne <ul style="list-style-type: none"> – Déroulement du tournoi – Infrastructure
Participation	Autorisés à participer sont tous les titulaires d'une licence beach valable pour la catégorie B ou juniors. La participation requiert une inscription dans les délais sur le site internet de SV. Les places sont attribuées sur la base des points du Ranking de la catégorie B. La liste des équipes est établie sur la base du Swiss Beach Ranking.
Catering	La restauration est organisée par l'organisateur. Idéalement, des repas chauds sont fournis.
Infrastructure	Description
Nombre de terrains	Au minimum 3 courts (par catégorie)
Matériel terrain	Selon directives FIVB/CEV (La taille du terrain peut différer avec un minimum de 12 x 20m, c'est-à-dire des zones libres d'au moins 2m).
Infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> – Vestiaires et zone d'attente (evtl. Aussi pour le technical meeting en cas de mauvais temps). – Douches extérieures et installations sanitaires pour les joueurs et joueuses – Installation sonore avec micro et haut-parleurs – Ordinateur et imprimante pour les résultats et les tableaux actualisés – Ballons – Tableaux pour le comptage des points – Kit médical

Déroulement du tournoi	Description
Arbitres	Les rencontres se jouent sans arbitre officiel. L'équipe perdante est responsable du comptage des points. L'organisateur doit s'assurer qu'il y a suffisamment de bénévoles présents pour compter les points pendant le premier tour.
Wildcard	L'organisateur a le droit à une Wildcard. Si l'organisateur a besoin d'une Wildcard de plus, il peut s'adresser à Swiss Volley
Mode de jeu	Les tournois se déroulent généralement selon le système de double-élimination avec 24 équipes. Le plan de jeu est établi par l'organisateur et confirmé par la commission du championnat beachvolleyball. Un technical meeting est recommandé par Swiss Volley.
Cérémonie protocolaire	La cérémonie protocolaire se déroule immédiatement après le tournoi.
Médailles	Swiss Volley met les médailles à disposition.
Tenue	Lorsqu'un maillot de compétition officiel est mis à disposition, celui-ci doit être porté correctement. Si aucun maillot officiel n'est fourni, les joueurs sont libres de choisir leur tenue (selon le règlement).
Marketing / Communication	Description
Contrats d'exclusivité par branche	L'organisateur est libre de trouver des sponsors pour la manifestation, pour autant que l'exclusivité des branches des sponsors de SV est respectée. Les partenaires actuels de Swiss Volley se trouvent sur le site internet: https://www.volleyball.ch/fr/federation/partnerboard-swiss-volley/ . Les sponsors de la fédération ont le droit de s'annoncer jusqu'à 180 jours avant l'évènement afin de s'assurer ou de refuser toute présence pendant la durée de la manifestation. L'organisateur doit contacter le bureau de Swiss Volley avant la finalisation du contrat en cas de chevauchement avec les sponsors de la fédération.
Speaker	L'organisateur doit engager un speaker/DJ au moins pendant les matchs de demi-finale et de finale.
Surfaces publicitaires	Swiss Volley a le droit de placer une banderole publicitaire. En outre, Swiss Volley se réserve le droit de placer une bande publicitaire de chacun de ses partenaires en concertation avec l'organisateur.
Presse	Aperçu local et rapport par l'organisateur.
Imprimés	L'organisateur peut produire des imprimés. Le logo de Swiss Volley doit y figurer. L'organisateur est tenu d'envoyer un bon à tirer à Swiss Volley avant la production.
Images	L'organisateur met à la disposition de Swiss Volley 5 jours après le tournoi des photos en haute résolution par WeTransfer. Le nombre suivant de photos doit au minimum être transmis: <ul style="list-style-type: none"> – 20 images en action – 5 images des Side Events – 10 images de l'infrastructure – 5 image de la cérémonie protocolaire Les photos peuvent être utilisées par Swiss Volley à des fins de marketing (rapports/publicités/impression).

Finances	Description
Finance d'inscription	Finance d'inscription de CHF 50.00 par équipe. La finance d'inscription revient à l'organisateur.
Prix en espèce	La somme du prix des vainqueurs (ou cadeau d'une valeur équivalente) doit être de minimum CHF 700.00 par catégorie.
Finances	L'organisateur est responsable des finances (bénéfice et pertes).
Amendes	L'organisateur s'engage à respecter les amendes et frais selon le règlement. Les amendes reviennent à l'organisateur.

Juridiques	Description
Assurance	L'organisateur est tenu de contracter une assurance responsabilité civile pour les dommages aux personnes et aux choses. Swiss Volley décline toute responsabilité!
Obligations de l'organisateur	Le règlement du beach volley et le présent cahier des charges font foi. En cas de non-respect des obligations de l'organisateur, des sanctions appropriées seront prises.
For juridique	Berne

Pour l'organisateur, le

Nom:

Prénom:
